

Nos producteurs labellisés

'Agriculture Biologique'



- 1. Légumes** M. BENOIT, installé à Bichancourt près de Chauny, distribution chaque semaine.
- 2. Pain et farine** M. BOUNY, installé à Thiescourt, distribution du pain chaque semaine et de la farine 2 fois/an.
- 3. Œufs et viande d'agneau** Mme et M. SYRYN ROUILLARD, installés à Buchoire, distribution d'œufs tous les 15 jours et de viande 2 fois/an.
- 4. Fromage de chèvre** Mme. GUERY, installée à Berneuil sur Aisne, distribution tous les 15 jours sur 10 mois.
- 5. Volaille** M. DECHATRE installé à Brétigny, distribution mensuelle sur contrat semestriel.
- 6. Pommes et pâtes** M. PAUCELLIER installé au Plessier sur Bulles près de Beauvais, distribution de pommes en saison sur 7 mois et de pâtes 3 fois/an
- 7. Viande de bœuf ou veau** M. WORONOFF, ferme de Brie près de St-Gobain dans l'Aisne, distribution toutes les 6 semaines.
Viande de porc et charcuterie Mme. DEZUTTER & M. LOGEAY, ferme de Mésenguy à Villotran près de Beauvais, distribution 2 à 3 fois/an.
- 8. Jus de pomme et dérivés** Mme et M. MACLART, ferme des Charmettes à Autheuil en Valois, distribution 3 fois/an.
- 9. Autres produits distribués durant l'année :** Miel, Lentilles, Huile de cameline, Fraises, Mures et Framboises...

MANGER BIO BON et LOCAL !

AVEC L'ASSOCIATION

Les Paniers de L'Abbaye



ET

DES PRODUCTEURS PRÈS DE CHEZ VOUS

Pour d'autres informations



amapourscamp.fr



amap.ourscamp@free.fr

Distribution des produits
à l'Abbaye d'Ourscamp
chaque samedi de 9h à 10h

AMAP

Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique



L'AMAP : le système de **VENTE DIRECTE** entre producteurs & consommateurs.

ADHÉRER à l'AMAP PERMET DE :

- **RETROUVER LA VRAIE SAVEUR DES ALIMENTS** (ils ne l'auront pas perdue pendant le voyage).
- **FAIRE LE PLEIN DE VITAMINES, DE NUTRIMENTS, D'OLIGO-ÉLÉMENTS.**
- **MAÎTRISER VOTRE BUDGET** (car vente directe, produits de première nécessité et pas de sollicitation commerciale).

ET AUSSI DE PARTICIPER :

- **AU DÉVELOPPEMENT D'UNE VRAIE ÉCONOMIE LOCALE ET SOLIDAIRE.**
- **À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.**
- **À LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE.**

L'AMAP

UN FORMIDABLE PARTENARIAT !

POUR LE PRODUCTEUR

C'est une alternative économique qui lui permet de vivre correctement de son activité, de mieux gérer sa production avec moins de pertes.

POUR LE CONSOMMATEUR

C'est la possibilité d'avoir des produits frais, locaux, de saison, sains, issus d'une exploitation à taille humaine sans impact négatif sur l'environnement.

UN ENGAGEMENT COMMUN SOLIDAIRE

Les adhérents s'engagent à acheter à l'avance, la production d'un paysan, à la condition qu'il respecte des normes de production bien précises. Le contrat stipule la quantité et le détail des produits que le paysan doit fournir, sur une durée déterminée, généralement une saison mais aussi lors de commandes groupées ponctuelles.

ET C'EST GAGNANT-GAGNANT !